

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 SG 5-G Convention entre le Département de Paris et la Région Ile-de-France pour la mise en œuvre du dispositif 100 000 stages.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil régional d'Ile de France n° CR 08-16 DU 8 février 2016 approuvant le dispositif « 100 000 stages pour les jeunes franciliens » ;

Vu le Projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental est autorisée à conclure avec Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France, une convention ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à conclure avec Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France une convention, annexée au projet de délibération.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil
Départemental**



Anne HIDALGO